



Débutant : La formation indispensable pour tout nouvel élu

Confirmé : Actualisez vos bases de connaissances

Technique : Tout savoir sur les sujets qui font l'actualité économique & sociale

C.E. et Elections Professionnelles

- > **Information de la tenue des élections pour le personnel (45 jours avant)**

 - Concomitance des élections C.E. et DP
 - Eléments déclencheurs des élections professionnelles
- > **L'information & invitation des syndicats de la tenue des élections professionnelles**

 - Forme de l'invitation
 - Qui négocient ?
 - Personnes habilitées à signer le pap
- > **Préparation des élections**

 - Négociation du PAP (3 semaines avant l'expiration des mandats)
 - Nombre de représentant à élire, répartition du personnel et des sièges dans les collèges électoraux
- > **L'électorat et l'éligibilité**

 - Les listes électorales (4 jours au moins avant le scrutin)
 - Les listes de candidats aux élections
- > **Organisations et modalités de vote**

 - Date, heure et lieu de vote
 - Propagande électorale
 - Vote par correspondance
 - Moyens matériels du vote
- > **Déroulement du vote**

 - Le jour du vote : le rôle du bureau
 - Deux tours de scrutin
 - Résultat des élections
- > **Contestation**

 - Compétence du tribunal d'instance
 - Deux types de recours
- > **Elections partielles**
- > **La fin du mandat des membres du CE**

 - La prorogation
 - Risque de responsabilité
- > **Zoom sur la loi du 20 aout 2008**

 - La représentativité d'un syndicat
 - Désignation d'un délégué syndical

Programme modifiable et personnalisable

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce programme de formation, veuillez contacter M. Reynald de Mari - Tél. 04 78 14 54 27 - Fax 04 37 48 07 54
ACCES - 3, rue de l'Humilité - 69003 LYON - reynald.de.mari@acces.fr